



## La filière forêt-bois se félicite de l'adoption du Plan National Forêt Bois

**Ce mardi 8 mars l'ensemble de la filière forêt-bois s'est réunie dans le cadre du Conseil national supérieur de la forêt et du bois. Présidé par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, les professionnels de la filière ont adopté le Plan national forêt-bois, qui donne les grandes orientations de la politique forestière pour les dix prochaines années.**

**Paris, le 8 mars 2016** – La filière forêt-bois est en ordre de marche et adopte le Plan national, qui donne les grandes orientations de la politique pour les 10 ans à venir et qui sera suivi d'un décret ministériel. Le travail commun et l'addition des compétences ont permis de définir les objectifs économiques, environnementaux et sociaux de la filière. *« Cette signature prouve l'engagement, le dynamisme et l'énergie qui ont été déployés de manière conjointe pour faire grandir la filière. Nous avons assisté à un véritable dialogue entre toutes les institutions amont-aval. »* déclare Cyril Le Picard, président de France Bois Forêt.

Ce Plan national intervient dans le prolongement de la loi d'Avenir de 2014. Il vise à développer les synergies entre la forêt et l'industrie notamment en adaptant les sylvicultures pour mieux répondre aux besoins des marchés. En effet, bien que 70% des surfaces forestières françaises soient peuplées de feuillus, seulement un tiers de la récolte commercialisée de bois d'œuvre et d'industrie se trouve être du bois de feuillus. *« Le renouvellement des peuplements doit désormais prendre en compte les éléments structurels d'évolution des marchés. Nous continuons de progresser avec l'ensemble de la filière pour fournir aux industries les quantités et qualités des essences que le marché national demande. »* détaille Cyril Le Picard.

Le PNFB clarifie ses relations avec le Contrat de filière CSF BOIS et favorise l'organisation de la filière. *« Ce contrat de filière peut être élargi à des actions de ce nouveau Plan national qui soutient la gestion durable de la forêt. Ce Plan est décliné en programmes régionaux, en soutien avec les interprofessions locales. L'ensemble de ces actions transversales stimuleront le renouveau industriel de la filière. »* déclare Luc Charmasson, président de France Bois Industries Entreprises qui ajoute *« Ainsi après une phase de construction séparant les questions amont et aval, le Plan ouvre la voie d'une convergence opérationnelle entre sa propre mise en œuvre et le contrat de filière. »*

La filière forêt bois, déjà génératrice d'environ 440 000 emplois directs et indirects compte, au cours des prochaines décennies, participer à la création de nouveaux emplois de qualité et de valeur, ancrés dans le territoire français.

Relations presse Fargo RDN :

---

Fadela Benabadji

Tel : 01 85 09 83 70

06 11 34 22 39

[fbenabadji@fargordn.com](mailto:fbenabadji@fargordn.com)

Anne-Sophie Le Menn

Tel : 01 85 09 83 74

06 48 09 57 78

[aslemenn@fargordn.com](mailto:aslemenn@fargordn.com)

### **A propos de FBF-FBIE**

FBF (France Bois Forêt) et FBIE (France Bois Industries Entreprises) sont les deux organismes interprofessionnels représentant la filière Forêt-Bois en France. FBF et FBIE regroupent 25 organismes représentatifs de l'amont à l'aval. La filière Forêt-Bois génère un chiffre d'affaires de 60 milliards d'euros, et emploie 440 000 personnes.